

> CADRE DE VIE

Transport scolaire <i>sur autorisation de la Mairie</i>		Parking	
Internat <i>du lundi au vendredi</i>		Restauration	
Chambre étudiant <i>du dimanche soir au vendredi</i>		Clubs culturels et sportifs	
Aide au financement du permis de conduire et à l'équipement <i>(sous conditions)</i>		Carte nationale d'Apprenti	



CFAA FORMATERRA

Centre de Formation Apprentis Agricole

165, route de Mafate – CS 91037 - 97864 SAINT-PAUL Cedex

Tél : 02.62.45.22.69 - Email : cfaa@formaterra.re - Site Web : <https://formaterra.re/> -  [Formaterra.re](https://www.facebook.com/Formaterra.re)

2020 – CFAA FORMATERRA – Conception et réalisation : service communication FORMATERRA – Photos : © Formaterra.re - Ne pas jeter sur la voie publique.



BREVET de TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE (BTSA)

Aménagements Paysagers (AP)

Par apprentissage

Vous souhaitez devenir Technicien Supérieur en Aménagements Paysagers et exercer des responsabilités dans une entreprise du paysage ou dans les collectivités territoriales ? Vous avez le sens de l'organisation et du management ?

Le BTSA AP « Aménagements Paysagers » vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour atteindre votre objectif !

Vous apprendrez la reconnaissance des végétaux, l'agronomie, les techniques et pratiques professionnelles, l'installation et mise en place de zones végétalisées, le génie civil, la conduite d'un chantier, la gestion d'une entreprise, etc.

> CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Avoir entre 16 ans et 29 ans, statut salarié.e
- ✓ Après avoir trouvé une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage

La formation est ouverte à différentes périodes de l'année, aux titulaires d'un :

- ➔ BAC Général
- ➔ BAC Technologique STAV / S / STL
- ➔ BAC Professionnel Agricole (toutes options)

> COMMENT S'INSCRIRE ?

- ➔ Suivre la procédure d'inscription sur le site internet [Formaterra.re](https://www.formaterra.re) ou sur le site www.parcoursup.fr
- ➔ Ou sur rendez-vous avec le Développeur au CFAA



> MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule sur deux ans et s'appuie sur le projet professionnel de l'apprenti(e). Elle est constituée d'apports théoriques, toujours validés par une mise en pratique qui prend la forme de :

- ➡ Études de cas en situation réelle (conception d'aménagements paysagers)
- ➡ Chantiers d'aménagements paysagers et démonstration professionnelle sur des forums ou salons (Forum de l'installation, Foire Bras Panon, Miel Vert, etc)
- ➡ Pratiques professionnelles au sein de l'entreprise d'accueil
- ➡ Voyage d'études à l'étranger (selon possibilités)

> MÉTIERS PRÉPARÉS

Le technicien supérieur peut créer son entreprise, avec ou sans salarié.

Le technicien supérieur en aménagements paysagers, salarié et expérimenté se situe hiérarchiquement entre les personnels de direction (Chef d'entreprise ou Cadres de commandement) et le niveau Agent de maîtrise ou Chef d'équipe.

> POURSUITE DES ÉTUDES

- ➡ Licences professionnelles
- ➡ Écoles d'ingénieurs
- ➡ Ecoles du Paysage

> VALIDATION DU BTS

L'évaluation est réalisée pour 50 % en CCF (Contrôle en Cours de Formation) et 50 % en épreuves terminales.

> PROGRAMME DE FORMATION

La formation s'étale sur **2 années scolaires**. Elle comprend :

- ➡ Alternance : 3 jours en centre – 2 jours en entreprise

MODULES	MATIÈRES / DOMAINES DE FORMATION	HEURES DE FORMATION (sur 2 ans)
TRONC COMMUN		35 %
M11	Accompagnement du projet personnel et professionnel	75
M21	Organisation économique, sociale et juridique	70
M22	Techniques d'expression, communication, d'animation et de documentation	134
M23	Langue vivante	85
	Activités pluridisciplinaires du tronc commun	12
M31	EPS	65
DOMAINE PROFESSIONNEL		65 %
M 41	Traitement des données	65
M 42	Technologie de l'information et du multimédia	40
M 51	Enjeux : contexte & déterminants des Aménagements Paysagers	106
M 52	Connaissance & gestion des végétaux	197
M 53	Techniques d'implantation & construction pour l'aménagement paysager	137
M 54	Gestion technico-économique des chantiers	85
M 55	Elaboration d'une proposition d'Aménagement paysager	107
	Activités pluridisciplinaires	124
	Module d'Initiative Locale (MIL)	68
TOTAL DE LA FORMATION		1370 Heures (soit 685 h/an) +/- 21 semaines de centre/an